STRATÉGIE GLOBALE DU RSCD 2016-2020

Approuvée par la réunion générale du RSCD le 7 avril 2016 à Bangkok

TUDCN-RSCD

Cette publication est disponible en ligne: http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tudcn_global_strategy_fr.pdf

CONTENTS

Préambule Wellington Chibebe, Secrétaire général adjoint de la CSI 4
NOS ORIGINES 6
LES DÉFIS À RELEVER PAR LES SYNDICATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT 10
Renforcement de la coordination et des synergies aux niveaux mondial, régional et national 14
AXES STRATÉGIQUES DE L'ACTION DU RSCDN.....15
Les syndicats sont des acteurs du développement à part entière 15
ÉTUDES REPOSANT SUR DES DONNÉES FACTUELLES 15
Programme des Nations Unies.....16
Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement 19
Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD).....20
Les politiques de développement de l'Union européenne 21
Partenariats syndicaux en faveur de la solidarité internationale 23
Les principes syndicaux et le TUDEP 23
Capacité organisationnelle 23
Initiatives conjointes pour une meilleur coordination.....24
Réseaux syndicaux régionaux de développement.....25
Communication à l'intention des syndicats 25
MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION DU RSCD AU NIVEAU MONDIAL.....27

PRÉAMBULE

Les tendances politiques et socioéconomiques actuelles à l'échelle mondiale posent de considérables difficultés au mouvement syndical dans son ensemble.

*Les **inégalités** au niveau de la richesse mondiale sont vertigineuses, et les inégalités de revenus atteignent des records : 1% de la population mondiale détient une richesse équivalente à ce que possèdent les 99% restants. De nombreuses familles de travailleurs éprouvent des difficultés pour payer un logement décent, des soins de santé adaptés, une assurance vieillesse et une éducation satisfaisante pour leurs enfants, ce qui ne fait qu'accroître le pourcentage de personnes qui travaillent dans l'**économie informelle**.*

*L'**affaiblissement des institutions du marché du travail** explique en grande partie la hausse des inégalités. Le « paradigme de la réforme structurelle » néolibéral dont s'inspirent les institutions mondiales depuis les années 1980, aujourd'hui redéfini, a pour effet d'**augmenter la privatisation** et de **réduire progressivement le rôle de l'État** pour offrir des biens et des services courants accessibles.*

*Actuellement, l'intégration des économies nationales aux marchés mondiaux et l'**expansion des chaînes mondiales d'approvisionnement** intensifient la concurrence et poussent les entreprises mondiales à réduire le coût du travail en recourant à la restructuration, à l'externalisation et à la délocalisation. **L'évasion fiscale et la fraude fiscale** suscitent une préoccupation de plus en plus forte à cet égard, de même que la **viabilité de l'environnement** à long terme.*

*Les intérêts des entreprises s'imposent également dans les **programmes commerciaux mondiaux**, sacrifiant le multilatéralisme sur l'autel des relations bilatérales. En effet, la gouvernance internationale, bien loin de prendre tout le monde à son bord, est encore contrôlée par de puissantes économies et caractérisée par des **systèmes de redevabilité trop faibles**.*

*La fragilité de la gouvernance mondiale est particulièrement visible en ce qui concerne le phénomène de la **migration** (migration économique, environnementale, réfugiés), qui prend de plus en plus d'ampleur à l'échelle mondiale. Il existe une absence manifeste de volonté politique pour lutter contre les causes de la migration, conjuguée à l'incapacité de l'actuel modèle économique néolibéral à redistribuer les ressources de manière égalitaire.*

*Le mouvement syndical doit trouver des solutions pour faire face à cette situation difficile, en mettant en place des actions et en utilisant des instruments propres à la mission des syndicats. **Les droits humains et les droits du travail, la négociation collective, le dialogue social, la protection sociale et l'égalité de genre** sont non seulement les éléments essentiels d'une croissance économique durable, mais aussi les piliers indispensables à **l'instauration de la démocratie**, qui est la pierre angulaire des processus de développement justes.*

*La promotion de **l'agenda pour le travail décent** reste l'objectif principal de la contribution des syndicats au débat sur la politique de développement. L'agenda pour le travail décent, qui repose sur les droits et **l'appropriation démocratique**, est fondamental pour le développement durable, contrairement aux mesures généralement prises, qui ne sont que des palliatifs. Par ailleurs, l'agenda pour le travail décent favorise la **cohérence des politiques** pour le développement, en faisant intervenir les principaux acteurs de l'économie et du monde du travail dans le but de négocier, prendre les commandes, et atténuer les risques dans les domaines de l'économie, du marché du travail, de la transition juste et des politiques sociales, mais aussi de la bonne gouvernance, des politiques budgétaires et du développement, et dans d'autres domaines importants.*

Ce sont ces principes qui nous ont guidés pour établir la stratégie mondiale du RSCD pour 2016-2020, en nous appuyant sur les réalisations accomplies jusqu'à présent et en définissant les lignes stratégiques de notre volonté de renforcer, à l'avenir, le rôle des syndicats dans le développement.

Wellington Chibebe, Secrétaire général adjoint de la CSI

NOS ORIGINES

Le «Réseau syndical de coopération au développement» (RSCD) a vu le jour en 2008 et résulte des délibérations du Congrès fondateur de la Confédération syndicale internationale (CSI) en 2006, qui appelaient à un «nouvel internationalisme syndical» reposant sur un cadre mondial cohérent et une adhésion partagée au paradigme du développement. Le Congrès demandait à la CSI «d'adopter des méthodes et pratiques de travail qui la mettront dans la meilleure situation possible pour relever les défis qui se posent aux syndicats dans le monde et pour appliquer ce programme de travail»[1]. Dans la logique de cet objectif, le RSCD a été mis en place, sous la forme d'une structure ouverte et soucieuse de n'exclure personne, attachée à l'engagement volontaire des organisations qui y coopèrent.

Le RSCD se compose d'organisations qui participent activement aux politiques de développement et à la solidarité internationale, telles que les organisations syndicales nationales, les organisations solidaires (OS), la Confédération européenne des syndicats (CES), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), les organisations régionales de la CSI et les Fédérations syndicales internationales (FSI). Le Bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT (ACTRAV) agit comme observateur du réseau.

Le mandat du RSCD comporte deux dimensions étroitement liées entre elles:

1) soutenir les positions, les opinions et la parole des syndicats dans les politiques de développement: les syndicats sont des acteurs du développement à part entière;
2) renforcer la cohérence entre les partenaires syndicaux en matière de solidarité internationale, en améliorant la «coordination de la coopération syndicale au développement»[2]: partenariats syndicaux pour le développement.

Depuis sa création, le RSCD s'est développé, non seulement en taille (participation des membres), mais aussi en ce qui concerne les thèmes et les domaines de travail abordés. Par ailleurs, il a contribué à faire évoluer les modalités de la coordination et à privilégier la priorité des politiques de développement chez les acteurs syndicaux.

[1] Programme de la CSI adopté par le Congrès fondateur de la CSI, à Vienne, du 1er au 3 novembre 2006.

[2] Résolution pour un modèle de développement durable et juste pour le 21e siècle, 2e Congrès mondial de la CSI, Vancouver, juin 2010.

C'est d'ailleurs ce qui apparaît dans l'actuelle mise en place des **réseaux régionaux de développement** (qui dépendent des organisations régionales de la CSI en **Amérique latine**[3], en **Afrique**[4] et en **Asie-Pacifique**[5]), et dans l'adoption récente de la résolution sur les «**priorités syndicales en matière développement**»[6] du Conseil général de la CSI.

Il s'agit de réalisations fructueuses qu'il conviendra de poursuivre et d'améliorer à l'avenir. La Commission européenne a validé le programme de suivi du RSCD pour 2016-2020, ce qui apporte un soutien précieux à long terme pour poursuivre ces actions.

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, les principales réalisations du RSCD jusqu'à présent peuvent être récapitulées comme suit:

Priorités syndicales figurant dans les politiques de développement	Le travail décent et la protection sociale figurent dans le nouveau cadre de l'Agenda 2030 (ODD) des Nations Unies et dans le programme des Nations Unies pour le financement du développement.
	L'Union européenne mentionne le dialogue social, la protection sociale et l'Agenda pour le travail décent dans ses principaux documents sur les politiques de développement.
	Le travail décent et l'inégalité ont été désignés, respectivement, comme priorité politique de développement et défi à relever en matière de développement pour le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

[3] Résolution présentée au Congrès de la CSA, en mai 2016 : http://www.csa-csi.org/3CongresoCSA-Documentos-8848

[4] Troisième Congrès régional CSI-Afrique, 25-26 novembre 2015. Résolution adoptée «Effective, Coordinated and Action Oriented African Trade Union involvement and actions in development processes» (Participation et actions efficaces, coordonnées et concrètes des syndicats africains dans les processus de développement). http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/resolution_atudn_english-revised2.pdf

[5] http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/13rgc_agenda_12-1_-_formation_of_the_ituc-ap_tudcn.pdf

[6] http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc-15gc_f_11-resolutionanddeveloppement-fr-01.pdf

Reconnaissance des syndicats comme acteurs du développement à part entière	Les syndicats sont représentés dans les principaux groupes des Nations Unies participant au suivi de l'Agenda 2030 au niveau mondial, notamment le Forum politique de haut niveau.
	Les syndicats jouent un rôle actif au sein du Groupe de financement du développement des OSC en tant que membre fondateur coordinateur participant directement au processus de financement du développement.
	Les syndicats font partie du groupe de référence des OSC au sein du Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies; ce groupe est constamment consulté pour fixer le programme des Nations Unies.
	Les syndicats sont membres du Comité directeur du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
	L'OCDE-CAD invite les syndicats aux discussions des agences de développement: participation à la réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) et mise au point de la première réunion du Forum entre les syndicats et le CAD sur le développement.
	L'UE travaille avec les syndicats en tant qu'acteurs du développement. Les syndicats peuvent désormais compter sur une représentation permanente au Forum politique de l'UE sur le développement, y compris les organisations régionales de l'hémisphère sud.

Influence des syndicats sur les OSC et la communauté du développement	Les syndicats participent activement aux plates-formes des OSC sur le développement qui les concernent, aux niveaux mondial et européen (groupes principaux des Nations Unies, Partenariat des OSC pour l'efficacité de l'aide au développement), et à la plate-forme des OSC de l'UE en tant que partie prenante à part entière.
	Il s'agit de faire mieux connaître les positions des syndicats sur les politiques de développement dans les médias traditionnels, les médias sociaux et les milieux spécialisés dans la communication sur le développement.

Partenariats syndicaux novateurs en matière de solidarité internationale	Des instruments ont été conçus pour améliorer les partenariats en faveur de la solidarité syndicale internationale et l'échange d'informations sur les programmes de développement, les synergies complémentaires et la transparence: - Principes syndicaux en matière d'efficacité du développement, et Profil syndical de l'efficacité du développement (TUDEP); - Base de données des projets du RSCD.
	Élaboration actuelle d'approches et de principes communs sur la capacité organisationnelle (en lien avec le «programme de syndicalisation»).
Création de réseaux régionaux de développement	Les réseaux syndicaux de développement en Amérique latine, en Afrique et en Asie-Pacifique sont actuellement mis en place pour permettre aux pays de l'hémisphère sud de s'exprimer dans les institutions mondiales, régionales et nationales lors des débats sur le développement.
	Les résolutions sur les réseaux syndicaux régionaux de développement ont été approuvées par les Conseils généraux respectifs de la CSI-Afrique, de la CSI-AP et de la CSA.
Participation des syndicats aux études de sensibilisation	Étude cartographique sur les institutions de financement du développement et sur l'utilisation de l'APD, illustrée par des études de cas de pays au sujet des PPP (Malawi, Zambie, Sénégal, Amérique latine).
	Réalisation de trois études de cas de pays témoignant de l'importance du dialogue social dans le développement (Ghana, Uruguay, Indonésie).

LES DÉFIS À RELEVER PAR LES SYNDICATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Les syndicats maintiennent leur profond engagement à l'égard du travail décent et du dialogue social, en tant que composantes indispensables du développement durable.

Le paysage politique international du développement a considérablement changé depuis la création du réseau, et présente aujourd'hui de nouveaux défis aux syndicats.

L'adoption de l'**Agenda 2030 pour le développement durable au niveau des Nations Unies** modifie incontestablement le nouveau scénario mondial, en définissant un cadre universel pour le développement social, économique et durable. Les États membres ont approuvé les 17 objectifs qui couvrent tous les sujets importants et visent à stimuler le progrès sociétal et institutionnel, en considérant notamment comme priorités autonomes « le travail décent pour tous et le plein emploi productif », «la protection sociale » et «la réduction des inégalités ». Les syndicats, par l'intermédiaire du RSCD, apportent une contribution significative à l'ensemble du processus décisionnel[7]. La difficulté consiste désormais à veiller à ce que les engagements inhérents à ces objectifs soient respectés. La participation des syndicats sera essentielle à cet égard, non seulement aux niveaux mondial et régional mais avant tout au **niveau national**. C'est pourquoi le rôle des « réseaux régionaux de développement » sera primordial.

Un autre processus mondial important est le programme de **financement du développement des Nations Unies**, qui bénéficie du soutien politique des gouvernements des pays en développement[8]. Le financement du développement est un programme extrêmement vaste, qui concerne des sujets tels que les investissements étrangers, le commerce international, la fiscalité, la gouvernance mondiale, etc. Étant donné que le financement du développement adopte une approche véritablement holistique du «développement», il présente certaines difficultés pour obtenir des résultats concrets et mesurables[9]. Il convient d'ailleurs de souligner que la dernière Conférence sur le financement du développement de 2015 n'a pas produit les résultats escomptés. Cela étant, le travail décent et la protection sociale ont finalement été intégrés, ce qui constitue pour les syndicats une avancée très appréciée. En outre, il est probable que le financement du développement figure dans l'Agenda 2030 en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre. Autre aspect positif, les mécanismes de suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba ont été approuvés lors de la dernière Conférence sur le financement du développement, ce qui devrait favoriser la participation des syndicats.

---

[7] http://www.ituc-csi.org/Agenda2030FR?lang=fr

[8] Des relations soutenues avec le G77 sont cruciales et le rôle des réseaux régionaux jouera un rôle capital à ce niveau.

[9] http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/trade_unions_reaction_to_ffd3_action_agenda_fr.pdf

Il faut également signaler l'évolution du **programme sur l'efficacité du développement**, qui promeut l'amélioration des modalités et des approches de la coopération au développement, et qui a été approuvé par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Bien que toujours volontaire, le travail accru au niveau national sur le processus de suivi des engagements de Busan[10], reposant sur l'approche pluripartite (notamment pour le dialogue social), offre une occasion que les syndicats ne doivent pas manquer. Par ailleurs, le programme sur l'efficacité du développement coïncide partiellement avec l'Agenda 2030 en ce qui concerne les «moyens de mise en œuvre». C'est sur ces éléments communs que les syndicats s'appuient pour intégrer le dialogue social. Enfin, le thème de **la coopération Sud-Sud[11]** est également présent dans le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, et il revêt une importance particulière pour les réseaux régionaux de développement.

Bien que l'engagement à l'égard des normes sur **l'aide publique au développement (APD)** ait été réaffirmé lors de la Conférence sur le financement du développement de 2015, nous assistons malheureusement à une diminution des ressources destinées au développement de la part des pays donateurs. Cette baisse va de pair avec le «processus de modernisation de l'APD» mené à bien par le **Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE**. Le CAD définit actuellement de nouveaux critères pour bénéficier de l'aide au développement (par exemple la paix, la stabilité, etc.), ce qui risque de compromettre les objectifs mêmes de l'APD[12]. Les syndicats devraient s'engager davantage dans ce processus, et rappeler aux pays donateurs qu'il est nécessaire de soutenir le travail décent dans le cadre du développement.

---

[10] Voir la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Programme d'action d'Accra, le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. La Déclaration de Paris comporte au total cinq principes fondamentaux: appropriation, alignement, harmonisation, résultats et redevabilité mutuelle. Le Partenariat de Busan regroupe ces différents éléments en quatre principes: appropriation, orientation vers les résultats, partenariats pour le développement ouverts à tous, transparence et redevabilité.

[11] bien que l'émergence de «blocs alternatifs» comme le BRICS semble avoir ralenti en raison des récentes évolutions économiques (financières) et politiques.

[12] Le CAD a adopté un concept «d'aide» au développement élargi (soutien total au développement) pour intégrer officiellement les dépenses ne relevant pas de l'APD dans sa comptabilité générale pour le développement.

Par ailleurs, l'APD est de plus en plus utilisée pour soutenir les **initiatives du secteur privé dans le domaine du développement**. À l'heure actuelle, les commentaires sur le rôle des entreprises dans le développement apparaissent systématiquement dans tous les programmes et agendas mentionnés ci-dessus, parce que la croissance économique est assimilée au développement. Il s'agit bien sûr d'une difficulté considérable pour les syndicats, et le RSCD s'efforce déjà autant que possible d'alerter sur la privatisation du programme de développement. Les syndicats devraient continuer de favoriser l'aide déliée, la responsabilité des entreprises, le rôle fondamental de l'État, ainsi que le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social pour soutenir les entreprises dans le domaine du développement[13]. Dans ce contexte, les initiatives en faveur **d'études reposant sur des données factuelles pour promouvoir le rôle du dialogue social et de la responsabilité des entreprises dans le développement** sont primordiales pour soutenir les capacités de mobilisation et d'engagement des syndicats dans les processus d'élaboration de politiques aux niveaux mondial, régional et national.

Enfin, il faut prêter attention aux **politiques de développement de l'Union européenne**, sur lesquelles le RSCD n'a cessé de travailler, car elles seront réexaminées en vue de l'approbation de l'Agenda 2030. En ce sens, les syndicats devraient veiller à ce que le travail décent et le dialogue social restent prioritaires dans le programme politique de développement de l'UE.

Les syndicats maintiennent leur volonté d'améliorer les initiatives de solidarité internationale, d'encourager des partenariats plus équitables et de renforcer l'appropriation dans les programmes de développement

Une autre difficulté pour l'engagement des syndicats à l'égard du développement réside dans leurs propres modalités de coopération interne. Les **«Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité du développement»**[14], conçus pour servir de référence commune aux initiatives de coopération au développement, constituent la première tentative de renforcer l'appropriation et les méthodologies de travail des partenaires syndicaux.

[13] La relation avec d'autres domaines concernés devrait être prise en compte, comme les garanties en matière de travail des Banques multilatérales de développement, le travail de l'OIT sur les chaînes d'approvisionnement, les activités du Conseil des droits de l'homme sur un nouvel instrument en faveur de la responsabilité des multinationales.

[14] élaborés grâce à une vaste consultation des acteurs syndicaux du Sud et des Fédérations syndicales internationales, ensuite approuvés par le Conseil général de la CSI en février 2011.

Après ces principes, le « **Profil syndical de l'efficacité du développement – TUDEP »** a été mis au point. Il s'agit d'un outil pratique destiné à utiliser les principes et à faciliter leur suivi et leur évaluation. Les membres du RSCD soulignent les avantages du TUDEP :

1) Il est orienté vers l'apprentissage (concernant les rôles et les tâches des partenaires donateurs et des partenaires bénéficiaires, mis à pied d'égalité) ;
2) Il privilégie les systèmes axés sur le renforcement des capacités (étant donné qu'il définit le point de référence pouvant être utilisé pour faire face aux éventuels besoins de capacité organisationnelle ou politique des partenaires).

Il s'agit d'éléments très importants qui comportent souvent un «changement d'approche culturelle» au sein des organisations. Certains membres du RSCD ont déjà commencé à utiliser le TUDEP pour leurs propres projets de développement, et l'ont intégré à leurs pratiques institutionnelles de suivi et d'évaluation, ce qui est évidemment très encourageant. Cependant, il faudra promouvoir davantage le TUDEP, notamment au niveau régional dans l'hémisphère sud, afin de placer tous les acteurs syndicaux au même niveau de compétence pour utiliser efficacement cet instrument.

Un nouvel axe de travail a été mis en place sur le thème spécifique de la **capacité organisationnelle**, qui est une caractéristique fondamentale de la nature même des organisations syndicales. Dans le cadre des initiatives de solidarité internationale, les syndicats recourent actuellement à divers instruments et approches pour soutenir la capacité organisationnelle. Il faut pour cela approfondir la réflexion sur la relation entre les projets de solidarité syndicale et leur impact sur les organisations partenaires, en particulier en termes d'amélioration structurelle. Autrement dit, nous devons nous demander dans quelle mesure nos programmes de solidarité contribuent au renforcement des organisations partenaires du Sud, et comment (sur quels critères) nous pouvons évaluer cette contribution. Les critères de capacité organisationnelle, de même que les méthodes de référence de collecte des données, sont essentiels pour définir une approche cohérente chez les organisations donatrices, et se révèlent utiles pour renforcer l'appropriation des processus de développement. Les possibilités de complémentarités et de synergies qui apparaissent dans le travail en cours sur le programme de syndicalisation de la CSI permettront également de consolider cette pierre angulaire de la capacité organisationnelle qu'est la «**syndicalisation**».

Enfin, l'élément fondamental du RSCD pour les partenariats syndicaux vise également à encourager les **initiatives communes** des membres (c'est ce qui se produit actuellement avec le programme de l'UE sur «l'éducation et la sensibilisation au développement») et à **échanger sur les initiatives possibles de collaboration** entre les acteurs syndicaux.

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DES SYNERGIES AUX NIVEAUX MONDIAL, REGIONAL ET NATIONAL

Pour résoudre les questions décrites ci-dessus, il semble nécessaire de renforcer la coordination et les synergies à divers niveaux parmi les acteurs syndicaux:

1) Renforcement du rôle des réseaux régionaux de développement

Les réseaux régionaux de développement, qui font partie intégrante des organisations régionales de la CSI, joueront un rôle essentiel dans la stratégie globale du RSCD. Ces réseaux régionaux élaborent actuellement leurs stratégies de participation et leurs plans de travail à la fois sur le contenu et sur la gouvernance. Ce dernier point est particulièrement important pour la coordination avec le RSCD au niveau mondial. La participation et l'implication des Fédérations syndicales internationales (FSI) seront également cruciales au niveau régional.

2) Renforcement de la participation des organisations nationales

Le travail des réseaux mondiaux et régionaux doit aller de pair avec la volonté politique des organisations nationales, car cette volonté à l'échelle nationale est la condition sine qua non de l'efficacité globale du RSCD. Par conséquent, il est recommandé aux organisations nationales de prendre des initiatives en amont au niveau national, et de contribuer à la vie du réseau, par exemple en participant aux groupes de travail et aux autres réunions du réseau.

3) Renforcement de la stratégie de sensibilisation et de visibilité

Dans la logique du point précédent, nous devons renforcer notre stratégie de sensibilisation et de communication, aussi bien en interne qu'en externe. Sur le plan interne, il conviendrait de définir les modalités de coordination pour relier entre eux les services de communication existant aux niveaux mondial, régional et national. À partir de là, il faudrait fixer des modalités communes pour améliorer la visibilité des syndicats en matière de développement. Une collaboration accrue avec Equal Times permettrait également de renforcer la visibilité externe.

4) Renforcement des synergies à l'échelle mondiale

Dernier point tout aussi important, le RSCD devrait renforcer les synergies avec les activités réalisées par les autres départements concernés de la CSI elle-même, et avec d'autres organisations analogues telles que la TUAC, la CES et les FSI. L'Agenda 2030 (entre autres) illustre clairement le besoin d'une meilleure approche holistique du développement. Un rôle coordonné et des efforts communs seront indispensables à sa mise en œuvre.

AXES STRATÉGIQUES DE L'ACTION DU RSCDN

Pour faire face aux difficultés exposées ci-dessus, cette section présente de manière plus détaillée les axes stratégiques de l'action du RSCD pour les années à venir.

Ces axes stratégiques s'appuient sur les précédentes délibérations/orientations des réunions générales du RSCD, ainsi que sur les recommandations de la Résolution du Conseil général de la CSI **«Résolution sur les priorités syndicales en matière de développement»**[15]**.**

LES SYNDICATS SONT DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT À PART ENTIÈRE

Cette section entend présenter la pertinence et les stratégies de participation du RSCD dans les politiques de développement au niveau des ACTIONS DE PLAIDOYER.

ÉTUDES REPOSANT SUR DES DONNÉES FACTUELLES

Pertinence

Les études reposant sur des données factuelles pour les thèmes prioritaires du réseau sont primordiales pour soutenir les capacités de mobilisation et d'engagement des syndicats dans les processus de plaidoyer et d'élaboration de politiques dans les instances concernées aux niveaux international, régional et national.

Stratégie de participation du RSCD

Il s'agit de réaliser des études par pays, de présenter les faits et les observations permettant de soutenir les arguments du RSCD. C'est ce qui est fait actuellement pour les questions relatives au **secteur privé** et au **dialogue social**. La participation des réseaux régionaux de développement est indispensable pour coordonner la recherche au niveau national.

Les observations et recommandations seront utilisées à de nombreuses occasions, en particulier le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et l'OCDE-CAD (voir ci-dessous). La collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) (département du dialogue social & ACTRAV) vise à soutenir la validité méthodologique de l'étude, ainsi que son impact et son poids politique. Le travail conjoint avec l'OIT a pour but d'attirer d'autres institutions internationales, comme l'UE, et des pays donateurs. Ce travail est particulièrement important pour favoriser le dialogue social dans les politiques de développement de ces instances.

[15] http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc-15gc_f_11-resolutionanddeveloppement-fr-01.pdf: conformément au cadre stratégique général des «nouveaux fronts» et des priorités de la CSI défini lors de son dernier Congrès, en 2014.

Bien que l'engagement à l'égard de ces questions mérite d'être maintenu et approfondi à l'avenir, il convient d'explorer également d'autres secteurs intéressants. Par exemple, des études fondées sur des données factuelles sont nécessaires **au suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030** au plan national («Surveillance des syndicats vis-à-vis de l'Agenda 2030», par exemple). Cet élément est déjà pris en compte dans le programme des réseaux régionaux de développement, de même qu'en Europe.

Un autre sujet d'étude pourrait porter sur l'utilisation de l'**APD** par les donateurs pour **financer le travail décent et le dialogue social** dans leurs politiques de développement. Là encore, les résultats de l'étude seront utilisés pour les actions de plaidoyer à tous les niveaux.

Des propositions en vue d'une recherche approfondie et de matériels faciles d'utilisation seront envisagées, en tenant compte des objectifs de sensibilisation du RSCD et de la nécessité d'éviter les chevauchements ou la duplication de ce qui existe déjà. Les domaines de recherche pertinents seront assumés par les réseaux régionaux de développement.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES

Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030

Pertinence

L'Agenda 2030 a été approuvé et représentera la pierre angulaire du travail qui sera réalisé à l'international pour atteindre les objectifs de développement durable au cours des quinze prochaines années. Le mouvement syndical a déployé des efforts considérables pour que les résultats correspondent aux priorités du monde du travail. Nous continuerons notamment de promouvoir l'Agenda pour le travail décent dans son intégralité et, plus précisément, le rôle du dialogue social et la protection sociale universelle, qui constituent d'autres piliers de l'Agenda 2030. Nous encouragerons les gouvernements, les agences et les autres groupes de la société civile, ainsi que le secteur privé, à reconnaître l'importance de ces éléments pour mener à bien l'agenda pour le développement durable dans son ensemble.

Stratégie de participation du RSCD

Un cadre de suivi est en cours de finalisation et un accord sur un ensemble d'indicateurs devrait être conclu mi-2016, ce qui signifie que les syndicats ont encore la possibilité d'orienter et d'influencer l'Agenda 2030. Il faudra réaliser des efforts très concrets, par l'intermédiaire des organisations syndicales nationales et de leurs homologues gouvernementaux, pour définir des indicateurs en mesure de satisfaire les ambitions de l'ensemble d'objectifs et de cibles qui ont été fixés.

L'Agenda 2030 reconnaissait fort justement que les gouvernements seuls ne seraient pas capables de mettre en œuvre un programme aussi ambitieux et que tous les acteurs de la société, à tous les niveaux – mondial, régional, national et local –, devraient y contribuer. Il est donc essentiel que les syndicats participent à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il est également crucial de commencer à définir des stratégies qui veillent à ce que les syndicats puissent mettre en pratique l'Agenda 2030, et qui garantissent que l'ambition des objectifs et des cibles se concrétise à tous les niveaux (mondial, régional et, plus particulièrement, national). Cela nécessitera un travail à la fois interne et externe pour renforcer notre propre capacité à suivre le programme, dans le sens mondial-national, tout en privilégiant les domaines les plus importants pour obtenir l'approbation et la mobilisation des multiples parties prenantes.

À l'échelle mondiale, le processus de suivi et d'examen sera étroitement lié au Forum politique de haut niveau des Nations Unies. Ce Forum politique réunira, d'une part, la communauté du développement des Nations Unies, sous l'égide du Conseil économique et social des Nations Unies, pendant deux semaines chaque année et, d'autre part, l'Assemblée générale, qui examinera les avancées de l'Agenda 2030 et qui se tiendra tous les quatre ans. L'examen des progrès réalisés prendra des formes différentes, outre le compte rendu mondial comprenant des examens thématiques, nationaux et pluripartites. Le RSCD devra participer activement à ces processus d'examen, en particulier au niveau national et thématique, avec l'aide des agences spécialisées. Le RSCD pourra également fournir ses propres examens pour information.

Pour la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030, le rôle des régions sera primordial. En effet, il sera essentiel d'encourager les réseaux régionaux à travailler directement avec les instances régionales des Nations Unies et leurs forums annuels régionaux sur le développement durable pour réaliser les examens annuels, qui contribueront au travail à l'échelle mondiale.

Financement du développement

Pertinence

Le programme de financement du développement constitue un important point de référence pour les discussions sur ce sujet et offre un espace unique dans lequel les gouvernements, en particulier des pays du Sud, peuvent débattre de questions essentielles, portant notamment sur le commerce ou l'investissement direct à l'étranger, ainsi que de questions systémiques comme l'architecture financière internationale et la réglementation financière. Il s'agit des thèmes économiques mondiaux qui, pour certains, ne figuraient pas dans le cadre général initial des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et demeurent fragmentaires dans le cadre proposé des Objectifs de développement durable (ODD) (voir objectif 17). Ces questions macroéconomiques et systémiques sont au centre des débats sur le financement du développement.

Stratégie de participation du RSCD

Le RSCD va continuer de jouer un rôle actif dans le processus du financement du développement, et ce d'autant plus suite à l'accord récemment conclu à Addis-Abeba pour organiser un forum annuel. Ce forum permettra, nous l'espérons, d'assurer une nécessaire continuité et de resserrer les liens avec le processus officiel. Dans cette perspective, le RSCD participe directement à la coordination générale de la société civile et continuera d'œuvrer en ce sens.

Nous veillerons à ce que les membres du RSCD soient informés de tout élément nouveau et à ce qu'ils participent au processus officiel de financement du développement aux niveaux mondial, régional et national, dans la mesure du possible.

Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies

Pertinence

Le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies offre un autre espace d'échange entre de multiples parties prenantes sur la qualité de la coopération au développement. Les discussions portent sur les questions les plus urgentes pour l'avenir de la coopération au développement. Les questions particulièrement intéressantes pour le RSCD sont celles qui concernent le travail réalisé par le forum sur le secteur privé et les instruments de financement mixte, car elles ont un lien avec les travaux de recherche que le RSCD entreprendra sur ce sujet lors de la prochaine période.

Stratégie de participation du RSCD

Le RSCD continuera de participer au Forum pour la coopération en matière de développement par le biais des divers colloques organisés en moyenne deux fois par an et du Forum semestriel de haut niveau.

PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Pertinence

Depuis plusieurs années, les activités du RSCD sont étroitement liées au travail sur l'efficacité de l'aide au développement. Plus récemment, le RSCD a été reconnu comme le mouvement syndical participant à la structure de gouvernance du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement – le premier organe international à travailler sur ces questions. La période à venir offrira plusieurs occasions de collaborer avec le Partenariat mondial et, plus globalement, de travailler sur l'efficacité de l'aide au développement.

Stratégie de participation du RSCD

L'aspect positif de la collaboration avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement apparaît dans son attitude favorable à l'égard des approches des nombreuses parties prenantes sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de coopération au développement. La phase de suivi repose sur ce principe. Cette année sera notamment celle du lancement de la deuxième phase de suivi des Principes du partenariat de Busan et de la concrétisation du programme traditionnel sur l'efficacité de l'aide figurant dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Le RSCD encouragera ses membres à participer au processus de suivi dans la mesure du possible, afin de garantir que le point de vue des syndicats soit pris en considération dans l'évaluation globale des progrès réalisés.

Nous tenons également à rappeler l'importance que revêt le développement dans le dialogue social, à travers les systèmes de travail du Partenariat mondial, en particulier les Initiatives du Partenariat mondial. Cela se rapporte par ailleurs aux études reposant sur des données factuelles que le RSCD réalise actuellement sur ce sujet.

La deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial sera préparée pendant la prochaine période. Le RSCD veillera à ce que les priorités des syndicats au sujet de l'approche fondée sur les droits humains et du développement inclusif figurent au premier plan de l'ordre du jour de la réunion et de ses résultats. En ce qui concerne ces questions et en vue de la préparation de la deuxième réunion de haut niveau (y compris les réunions du Comité directeur et des groupes de travail), il conviendra de travailler en collaboration avec le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED). Le travail du secrétariat du RSCD avec le POED sur des questions telles que l'Environnement propice des OSC, l'approche fondée sur les droits humains, l'Agenda 2030 et le secteur privé est lié au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Le RSCD collabore également avec le POED dans le cadre de ses actions générales de plaidoyer vis-à-vis du Partenariat mondial, et entend poursuivre cette collaboration.

LE COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE (CAD)

Pertinence

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) est un important comité permanent de l'OCDE qui réunit les principaux gouvernements donateurs traditionnels pour discuter de la stratégie et de la politique de coopération au développement. Le RSCD, qui joue un rôle significatif dans la programmation des questions liées à la coopération au développement, cherche à établir une relation de travail systématique avec le CAD pour créer un espace permettant à nos membres de communiquer directement avec les délégués du CAD et de travailler sur les domaines prioritaires des syndicats. Pour ce faire, un forum annuel entre les syndicats et le CAD a été mis en place.

Plusieurs courants de travail dominants sont en cours à l'OCDE-CAD, que le RSCD pourrait suivre. Le RSCD participe régulièrement au travail de l'OCDE-CAD depuis la nomination d'un agent de liaison à Paris, bien que cette collaboration ait considérablement diminué au cours des deux dernières années en raison des négociations intergouvernementales sur l'Agenda 2030, qui ont monopolisé les capacités en ressources humaines. Les négociations relatives à l'Agenda 2030 étant finalisées, il conviendra de réactiver l'action du RSCD auprès de l'OCDE-CAD, en particulier dans deux domaines principaux du programme de l'OCDE-CAD: les engagements de haut niveau et les organes subsidiaires du CAD.

L'OCDE donne également la priorité au développement dans le travail fondamental qu'elle accomplit en tant qu'institution. Il s'agit notamment de la stratégie de l'OCDE pour le développement, de la cohérence des politiques pour le développement de l'OCDE, du Conseil de l'OCDE pour le développement, du Forum mondial sur le développement de l'OCDE et du Centre de développement de l'OCDE. Auparavant, le suivi de ce travail était réalisé en partenariat par le RSCD et la TUAC. Le RSCD continuera de participer à toutes ces activités de l'OCDE dans la mesure du possible.

Stratégie de participation du RSCD

Nous poursuivons notre action au Forum annuel entre les syndicats et le CAD, consistant à promouvoir le débat et l'action sur les priorités fondamentales des syndicats, telles que le dialogue social. Les études basées sur des données factuelles et la collaboration avec l'OIT dans ce domaine sont primordiales.

Nous maintenons notre participation et notre influence dans les engagements de haut niveau (notamment les réunions à haut niveau du CAD), essentiellement à des fins d'influence politique mais aussi pour déterminer ce qui figurera à l'ordre du jour de l'OCDE-CAD au cours des années à venir. Pour la prochaine période, les principaux domaines de travail chercheront à définir une nouvelle approche du financement du développement: soutien public total au développement durable, et financement mixte. Tous deux devraient être prioritaires pour le RSCD lors de la prochaine période.

Enfin, l'OCDE-CAD tient à conserver ses liens avec les organes subsidiaires permanents consacrés aux aspects spécifiques du programme de développement. Le RSCD a déjà travaillé en étroite collaboration avec ces organes subsidiaires sur la réduction de la pauvreté (POVNET) (qui n'existe plus), la gouvernance (GOVNET) et l'égalité hommes-femmes (GENDERNET). Il conviendra de renouveler notre action avec les organes subsidiaires et de participer plus activement et plus régulièrement au travail en cours.

LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Pertinence

L'UE est le principal acteur du développement en termes de ressources, et l'un des partenaires les plus influents dans les débats politiques internationaux. L'UE est doublement importante pour la stratégie de coopération au développement: en premier lieu pour sa politique étrangère et ses relations extérieures, notamment son mécanisme de coordination avec les États membres de l'UE; en second lieu pour sa politique de coopération au développement et sa représentation dans les instances internationales (Nations Unies, OCDE-CAD, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement…). Les syndicats participent aux politiques de développement de l'UE depuis longtemps, notamment au Forum politique de l'UE sur le développement, au sein duquel de nombreuses parties prenantes dialoguent directement avec la Commission européenne. Par ailleurs, les syndicats jouent un rôle actif dans les propositions législatives et non législatives de l'UE sur la politique de développement à chaque stade, de la consultation à la négociation et à la mise en œuvre. Il est important que le RSCD garde une longueur d'avance par rapport à la politique de développement de l'UE, en suivant le travail des institutions de l'UE et en s'exprimant lors de la consultation et de l'élaboration de politiques.

Stratégie de participation du RSCD

La Confédération européenne des syndicats (CES) participe pleinement à la mise au point de la stratégie globale de participation du RSCD.

Nous continuerons de défendre activement le travail décent, le dialogue social et la justice sociale comme éléments fondamentaux de la politique de développement de l'UE et d'autres politiques y afférentes: commerce, migration, climat et environnement pour n'en citer que quelques-unes (cohérence des politiques pour le développement).

Les activités directes de plaidoyer se poursuivront également par l'intermédiaire de circuits de participation ouverts tels que le Forum politique de l'UE sur le développement et d'autres espaces pluripartites, les consultations ouvertes, les échanges tripartites du Comité économique et social européen.

Dans les années à venir, nous nous efforcerons davantage de nous rapprocher du Parlement européen pour qu'il devienne un allié et qu'il fasse passer la question prioritaire du travail décent dans les politiques de développement de l'UE. Nous rechercherons une participation plus directe avec les députés européens et les groupes politiques, en particulier après la révision des politiques de développement de l'UE, qui seront adaptées au nouveau cadre mondial de développement mis en place par l'Agenda 2030[16].

Nous prêterons une attention particulière au Conseil de l'Union européenne et au Conseil européen, et aux diverses possibilités de défendre nos priorités auprès de ces institutions. Les syndicats doivent veiller à ce que le travail décent et le dialogue social restent au premier plan du programme politique de développement de l'UE.

L'Agenda 2030 est universel, et l'UE, ses institutions et ses États membres doivent adapter et mettre en œuvre le nouveau cadre, ce qui signifie qu'il faudra observer et examiner de près l'application et le suivi des politiques internes et externes de l'UE. Le RSCD relèvera ce défi au titre de son action mondiale et en partenariat avec la CES.

Il serait souhaitable que le RSCD se prépare pour les discussions et les négociations sur un nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE après 2020. Le RSCD devrait s'assurer que le financement de l'UE consacré aux actions extérieures couvre toujours le soutien aux OSC, et que la promotion du travail décent et du dialogue social soit au centre de l'action extérieure de l'UE.

Le RSCD mettra un accent particulier sur le suivi des institutions financières européennes telles que la Banque européenne d'investissement, ce qui est d'autant plus important à un moment où il est demandé au secteur privé et au financement privé de contribuer aux projets de développement. Les syndicats doivent surveiller ces investissements pour garantir qu'ils défendent et respectent les droits des travailleurs/euses et une approche fondée sur les droits.

Le RSCD observera également le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), notamment pour la promotion des droits humains et de l'État de droit. Deux aspects relèvent de la promotion des droits du travail, à savoir le travail décent et le dialogue social et, en tant que tels, ils devraient faire partie des politiques extérieures de l'UE. Compte tenu de la Stratégie mondiale de l'UE à venir et de son influence probable sur la politique de développement de l'UE, il est extrêmement important de suivre de près l'évolution du SEAE.

[16] Un nouveau document devrait bientôt voir le jour pour remplacer le «Consensus européen pour le développement».

PARTENARIATS SYNDICAUX EN FAVEUR DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Cette section présente la pertinence et les stratégies de participation du RSCD dans le domaine des PARTENARIATS syndicaux en faveur de la solidarité internationale.

LES PRINCIPES SYNDICAUX ET LE TUDEP

Pertinence

Les syndicats s'efforcent d'améliorer l'appropriation et la cohérence de leurs initiatives de coopération au développement dans le but de renforcer le mouvement syndical. En février 2011, le Conseil général de la CSI a approuvé les principes syndicaux sur l'efficacité du développement, ce qui représente une étape importante qui a permis de définir les huit principes sur lesquels devraient reposer les partenariats syndicaux. Le Profil syndical de l'efficacité du développement (TUDEP) est un instrument d'apprentissage qui sert à évaluer la mise en œuvre de ces principes et qui contribue à créer des partenariats plus équilibrés en favorisant le dialogue entre les partenaires syndicaux.

Stratégie de participation du RSCD

Nous continuerons de faire connaître les principes syndicaux sur l'efficacité du développement ainsi que le TUDEP. Dans cette perspective, nous organiserons dans différentes régions des séminaires sur les partenariats syndicaux, qui comprendront une formation sur ces principes et sur le TUDEP. Afin de rendre le TUDEP et les principes plus accessibles, nous proposerons une version simplifiée de cet instrument et une brochure sur les principes.

CAPACITE ORGANISATIONNELLE

Pertinence

La capacité organisationnelle est une composante essentielle des actions de solidarité internationale des syndicats. Elle est directement liée à la syndicalisation et aux méthodes qui permettent de donner plus de pouvoir aux travailleurs/euses en renforçant les syndicats. À cet égard, il est indispensable de travailler sur les principaux éléments qui contribuent à renforcer nos syndicats et d'être capable d'évaluer les stratégies que nous mettons en place pour savoir si elles sont appropriées. Les syndicats utilisent de nombreux outils différents pour procéder à cette évaluation. Pour ce faire, il est important de réunir toutes les expériences existantes afin de créer un outil commun qui sera suffisamment souple pour répondre aux besoins des syndicats. Cet instrument devrait servir non seulement à évaluer les stratégies relatives à la capacité organisationnelle, mais aussi à concevoir de nouvelles stratégies de syndicalisation.

Stratégie de participation du RSCD

Nous poursuivrons notre travail sur la mise au point d'un outil syndical spécifique qui nous aidera à évaluer la capacité organisationnelle et à favoriser la syndicalisation et les stratégies de développement des capacités. Il convient de reconnaître que ce processus nécessitera du temps pour assurer l'appropriation et associer ce travail à des expériences concrètes propres au mouvement syndical. Dans cette perspective, nous proposerons des séminaires thématiques. Pour recueillir les expériences des syndicats dans ce domaine et discuter de la manière dont elles ont permis de renforcer les organisations syndicales, chaque séminaire portera sur un thème concret (par exemple la syndicalisation, la protection sociale, l'économie informelle, etc.). L'outil spécifique sera utilisé et adapté pendant ces séminaires.

INITIATIVES CONJOINTES POUR UNE MEILLEUR COORDINATION

Pertinence

Les partenariats syndicaux sur lesquels repose le RSCD visent également à soutenir les **initiatives conjointes** des membres et à **partager les informations** entre les acteurs syndicaux.

Stratégie de participation du RSCD

Nous allons travailler sur une proposition conjointe pour répondre à l'appel à propositions de la Commission européenne concernant l'éducation et la sensibilisation au développement (*Development Education and Awareness Raising* – DEAR), afin d'obtenir du soutien en faveur de nos activités DEAR, tout en gardant à l'esprit l'Agenda 2030 et l'Agenda pour le travail décent.

La promotion du rôle du dialogue social dans le développement est une dimension politique du RSCD qui prend de plus en plus d'importance actuellement du fait de la présence croissante du secteur privé dans la sphère du développement. C'est pourquoi nous étudierons les possibilités de financement des donateurs tels que la Commission européenne pour proposer des initiatives conjointes dans ce domaine.

Pour soutenir d'autres initiatives conjointes, nous diffuserons régulièrement les derniers appels à propositions de l'Union européenne susceptibles d'intéresser les syndicats.

Enfin, nous allons continuer de faire évoluer le répertoire des projets de développement syndicaux afin qu'il soit constamment à jour et qu'il soit fonctionnel par rapport aux besoins et aux intérêts des utilisateurs. La base de données du répertoire contient les projets syndicaux de coopération au développement mis en œuvre par les affiliées et les partenaires de la Confédération syndicale internationale. Cette base de données a pour but de faciliter les échanges d'informations sur les projets, en vue d'encourager la coordination et la coopération pour un meilleur impact sur les efforts syndicaux de coopération au développement.

RESEAUX SYNDICAUX REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Les réseaux régionaux de développement jouent un rôle essentiel dans la stratégie générale du RSCD, aussi bien en ce qui concerne le «plaidoyer» que les «partenariats syndicaux».

Pertinence

La création de réseaux régionaux de développement apporte une importante dimension transversale à l'ensemble du travail du RSCD. La coordination régionale renforce l'appropriation des politiques de développement au plan national et favorise la cohérence et la participation active aux efforts du réseau à l'échelle mondiale. Le rôle des réseaux régionaux est primordial pour influencer les programmes de développement des institutions régionales (et sous-régionales), en associant leurs politiques aux priorités syndicales nationales. En outre, les réseaux régionaux permettent d'établir des relations plus équilibrées chez les partenaires syndicaux dans le domaine de la solidarité internationale et de favoriser les approches communes en matière de capacité organisationnelle.

Stratégie de participation du RSCD

Le RSCD continuera de renforcer la capacité des réseaux régionaux de développement, en contribuant à définir les stratégies de participation (plans de travail annuels, par exemple) et les modalités de la coordination.

COMMUNICATION A L'INTENTION DES SYNDICATS

Cette section décrit la pertinence et les stratégies de participation du RSCD en matière de communication et de sensibilisation aux niveaux INTERNE et EXTERNE.

Pertinence

Il est indispensable de communiquer efficacement sur le travail et les activités du RSCD aux niveaux interne et externe pour qu'il soit performant: au niveau interne pour renforcer la coordination et les objectifs communs, en montrant que les principes et les priorités restent les mêmes indépendamment de la situation géographique; au niveau externe pour positionner le réseau, considérer les syndicats comme des acteurs du développement à part entière, et montrer aux organisations internationales, régionales et nationales que les syndicats sont des parties prenantes crédibles.

La communication et la sensibilisation peuvent être mises en place en ligne ou hors ligne; chaque région trouvera la meilleure manière d'atteindre son public. La dimension mondiale et régionale du RSCD est certes un atout, mais elle ne doit pas empêcher un minimum de coordination et de cohérence dans les messages créés et diffusés, afin de garantir l'identité du réseau à tous les niveaux, et faire passer le mieux possible ses messages fondamentaux et ses activités de plaidoyer. Par ailleurs, le fait que le réseau soit traduit en plusieurs langues permet de transmettre les messages à un plus large public.

Stratégie de participation du RSCD

Le RSCD va continuer à utiliser et à élaborer une série d'outils de communication et de sensibilisation **externes** destinés à faire connaître et à porter à son maximum l'impact de notre travail: site Internet du RSCD, bulletin d'information, médias sociaux (Facebook, Twitter, YouTube), vidéos et podcasts, publications (brochures, documents de recherche). Le RSCD va poursuivre ses activités en commun avec d'autres OSC auprès des instances internationales, notamment les réunions de haut niveau des Nations Unies et du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Pour sensibiliser un plus large public aux questions liées au travail décent et au développement, nous intensifierons notre collaboration avec Equal Times: par exemple, les membres du RSCD transmettront régulièrement à Equal Times des informations écrites ou audiovisuelles. Une coordination externe accrue permettra de montrer aux institutions internationales et aux donateurs que les syndicats s'expriment d'une seule voix, tout en tenant compte des priorités et des besoins régionaux.

Le RSCD va par ailleurs continuer à utiliser et à mettre au point divers outils de communication et de sensibilisation **internes** tels que les listes de diffusion, les groupes de travail, les enquêtes et les campagnes. Le RSCD va créer un groupe de travail mondial sur la communication et la sensibilisation pour nouer le dialogue entre le secrétariat au niveau mondial, les personnes convaincues de l'importance de la communication et de la sensibilisation dans les réseaux régionaux de développement et entre les affiliées, dans le but de coordonner et de diffuser les messages, les publications et les appels à l'action. La coordination interne permet également de favoriser l'apprentissage mutuel et l'échange des meilleures pratiques au sein du réseau.

MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE COORDINATION DU RSCD AU NIVEAU MONDIAL

Gouvernance RSCD

Réunion générale du RSCD (annuelle)

- Rôle: réunir tous les membres du réseau et définir le programme général du travail du réseau, prendre les décisions nécessaires pour organiser le travail et mettre en œuvre le plan de travail.
- Composition: tous les membres actifs du RSCD, notamment les organisations régionales et leurs affiliées nationales (maximum 5).

Réunion ouverte de coordination du RSCD (annuelle)

- Rôle: assurer la coordination du réseau entre les réunions générales annuelles.
- Composition: 3 représentant(e)s par région (Europe/OCDE, Afrique, Amérique latine, Asie-Pacifique), 1 représentant(e) des FSI. Ouvert à tous les membres du RSCD intéressés.

Comité directeur du RSCD

- Rôle: préparer les réunions du RSCD, superviser le travail du secrétariat du RSCD, assurer le suivi et l'évaluation du travail et évaluer régulièrement la situation financière et administrative du réseau.
- Composition: 5 représentant(e)s des régions (Amériques, Asie-Pacifique, Afrique et Europe), 1 représentant(e) des FSI, secrétariat du RSCD.

Groupes de travail du RSDC (GT)

- Discussion et mise en œuvre des priorités du RSCD;
- Travail et consultation en ligne, réunions hors ligne;
- Participation libre des membres, liste de diffusion gérée par le secrétariat du RSCD.

GT sur les politiques de développement de l'UE
GT sur les politiques mondiales
GT sur les partenariats syndicaux et les initiatives conjointes
GT sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire
GT sur la communication et la sensibilisation

Séminaires thématiques du RSCD

- Des séminaires thématiques ou de formation sont organisés pour améliorer l'égalité des chances dans les organisations syndicales, renforcer les capacités, réfléchir et échanger sur les questions syndicales de coopération au développement, et soutenir les axes de travail en ligne.
- Ouvert à tous les membres du RSCD souhaitant participer.

Secrétariat du RSCD

- Organise les groupes de travail, les réunions du réseau et les séminaires.
- Gère les instruments assurant la communication, l'information et la visibilité du réseau.
- Assiste les membres pour le travail de sensibilisation.

The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN) is an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC). TUDCN's objective is to bring the trade union perspective into the international development policy debates and improve the coordination and effectiveness of trade union development cooperation activities.

*Le **Réseau syndical de coopération au développement** (RSCD) est une initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI) réunissant des organisations syndicales affiliées, des organisations de solidarité, les organisations régionales de la CSI, ainsi que les Fédérations syndicales internationales (les fédérations sectorielles - FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD a pour but de traduire la perspective syndicale dans les débats sur la politique en matière de développement international et d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités syndicales dans le domaine de la coopération au développement.*

La **Red Sindical de Cooperación al Desarrollo** (RSCD) es una iniciativa de la Confederación Sindical Internacional (CSI), que agrupa a diversas organizaciones sindicales afiliadas, organizaciones solidarias (OS), organizaciones regionales de la CSI, las Federaciones Sindicales Internacionales (FSI), la Confederación Europea de Sindicatos (CES) y la Comisión Sindical Consultiva ante la OCDE (TUAC). El objetivo de la red es aportar la perspectiva sindical a los debates políticos y mejorar la coordinación y la eficacia de las actividades sindicales relacionadas con la cooperación al desarrollo.

TUDCN-RSCD

dce@ituc-csi.org
+32 (0) 2 224 02 25
@TUDCN_RSCD /TUDCN.RSCD

This project is co-funded by the European Union

www.ituc-csi.org/development- cooperation